

# WORKSHOP

## LES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

17 MAI 2022

Organisé par

Christian Bessy (IDHES ENS Paris-Saclay)

Armelle Mazé (AgroParistech, Université de Paris-Saclay)

Financé par la MSH Paris-Saclay

### 9h Accueil des participants

9h 15-9h 30 **Introduction** : **Pascal Corbel** (Université de Paris-Saclay)

9h 30-12h30 **Session** : *De nouvelles sources d'accumulation du capital*  
Présidence : **Liliana Mitkova** (Université d'Evry)

**Cecilia Rikap** (City, University of London), « Big tech: prédation des connaissances et concentration des actifs incorporels »

10h-45 : **Pause Café**

11h-12h15 **Christian Bessy** (IDHES ENS Paris-Saclay), « L'échec d'un pur marché des brevets »

12h30-14h **Déjeuner**

14h-16h15 **Session** : Production collective, propriété et commun  
Présidence : **Marie Cornu** (ISP ENS Paris-Saclay)

**Armelle Mazé** (AgroParistech, Université de Paris-Saclay) sur « Les indications géographiques à l'épreuve du commun. Les apports de l'économie politique d'Elinor Ostrom »

**Jérôme Pacouret** (Institut MIAI, Pacte et CESSP) « Nouvelles Vagues et "mort de l'auteur" : propriété des films, travail cinématographique et relations entre les champs de 1957 à 1968 »

16h15-16h30 **Pause café**

16h30-17h30 **Conclusions et ouverture** : **Stéphanie Lacour** (ISP ENS Paris-Saclay)



ENS PARIS-SACLAY  
AMPHITHÉÂTRE GILBERT SIMONDON  
(1B26) & EN DISTANCIEL VIA ZOOM

CONTACT POUR LES INSCRIPTIONS

[gladys.germe@ens-paris-saclay.fr](mailto:gladys.germe@ens-paris-saclay.fr)

# RÉSUMÉS

## Cecilia Rikap (City, University of London)

### **Big tech : prédation des connaissances et concentration des actifs incorporels**

Dans cette présentation, je soutiens que les entreprises mondiales les plus puissantes du XXI<sup>e</sup> siècle fondent leur accumulation du capital sur les rentes intellectuelles et la prédation. Les géants du numérique américains et chinois fondent leur pouvoir sur une concentration permanente d'actifs immatériels reposant à la fois sur les droits de propriété intellectuelle et le secret. Ils ont même monopolisé la source de connaissance la plus brute : les données. Ces puissants monopoles intellectuels planifient des morceaux du capitalisme, y compris la recherche et le développement externalisés. Leur pouvoir va au-delà du pouvoir du marché de fixer les prix -car il inclut la planification des processus de production ainsi que des sphères scientifiques et technologiques- et au-delà des frontières nationales. Les grosses entreprises du numérique organisent des systèmes d'innovation corporatives qui sont des systèmes organisés et contrôlés par un monopole intellectuel et qui comprennent une multitude d'organisations subordonnées participant à des réseaux de production et d'innovation. Les universités et les organismes de recherche publics participent à ces systèmes ainsi que les développeurs du logiciel libre. Par conséquent, comme je le montrerai dans cette présentation, les géants du numérique restreignent l'accès à une partie de ce qui était autrefois un savoir public ou commun en le monétisant pour leur bénéfice (et celui de leurs actionnaires) et au détriment du bien-être social.

## Christian Bessy (IDHES ENS Paris-Saclay)

### **L'échec d'un pur marché de brevets**

Au tournant des années 2010, le bien-fondé de la construction d'un pur marché de brevets (distinct d'un marché des technologies brevetées), afin en particulier de financer l'innovation dans les start-ups (Guellec et al., 2010), n'a pas vraiment suscité de controverses dans le monde académique des économistes. Certains ont néanmoins dénoncé la logique financière animant l'activité de nouveaux intermédiaires de la PI (Coriat et Orsi, 2005 ; Lemley, 2007). D'autres économistes ont fait part de leur scepticisme quant aux possibilités de développement d'un tel marché (Lallement, 2010). Dix ans après ce type de débat, les marchés purs de brevets sont toujours dans un état embryonnaire et peu transparents, les transactions de grès à grès étant dominantes ; si bien qu'on peut parler d'un certain échec de la finance moderne. Dans cette contribution, nous revenons sur ce mouvement de naturalisation de la valeur des DPI et de son échec relatif. La thèse que nous défendons est que ce processus de naturalisation est largement la résultante des actions conjuguées des « entrepreneurs » du marché des brevets, en premier lieu des nouveaux intermédiaires des DPI s'appuyant principalement sur leur ressource juridique, à l'instar des *patent trolls*.

## Armelle Mazé (INRAE, AgroParisTech, Université Paris-Saclay)

### **Les Indications Géographiques à l'épreuve des communs. Apports de l'économie politique d'Elinor Ostrom**

Dans cette communication, nous proposons de reconceptualiser, à partir du cadre d'analyse développé par Hess et Ostrom (2003, 2007) sur les « communs de connaissance », les régimes juridiques spécifiques servant de support à la protection des Indications Géographiques (IG) au niveau européen et international. Les noms géographiques sont habituellement considérés comme faisant partie du domaine public, mais depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la forte notoriété de certains produits, comme les vins de Champagne ou de Bordeaux, a conduit à l'élaboration de règles spécifiques sur l'usage et la protection de ces noms géographiques au titre de la propriété intellectuelle. Les débats et controverses qui ont accompagné leur extension au niveau international montre que cette extension est souvent liée au souci de prévenir une appropriation privée de ces noms géographiques à forte notoriété ou dimension patrimoniale, sous la forme du dépôt de marques privées. À partir d'une version révisée et étendue de la classification d'Ostrom, nous mettons en évidence la nature des arbitrages et des compromis associés au choix du cadre juridique, ainsi que la manière dont ces IG peuvent être considérés comme des « communs de connaissances », c'est-à-dire l'ensemble des « ressources collectives épistémiques et les écosystèmes qui sont créés et partagés par un groupe de personnes et sujets à des dilemmes sociaux ».

## Jérôme Pacouret (Institut MIAI, Pacte et CESSP)

### **Nouvelles Vagues et « mort de l'auteur » : propriété des films, travail cinématographique et relations entre les champs de 1957 à 1968**

À la faveur de leur « Politique des auteurs » et de leur consécration comme réalisateurs, les cinéastes de la Nouvelle Vague se voient régulièrement attribuer la paternité du statut d'auteur de cinéma. Or c'est plutôt par leurs dénonciations de la notion d'auteur et de la propriété des films qu'une fraction d'entre eux s'est distinguée des critiques et réalisateurs de leurs générations et des décennies précédentes. Pour comprendre comment Godard, mais aussi Rivette, Cassavetes, Mekas et Warhol renoncèrent au statut d'auteur autour de 1968, cette communication examine les relations entre l'auctorialité, le droit de propriété littéraire et artistique et la division du travail cinématographique. Elle montre que l'attribution des films à des auteurs, tout comme la critique de cette convention au nom de la propriété collective, sont les produits et les vecteurs de coopération et de concurrence entre les auteurs de plusieurs disciplines. La « fonction auteur » et le « collectif » sont ainsi analysés en tant que médiations entre plusieurs champs culturels et entre ces derniers et le champ politique. Ce travail invite à réexaminer la « mort de l'auteur » et les mobilisations d'artistes en 1968 au prisme de circulations transnationales et de relations entre les champs.